

Ordre du Jour

L'an deux mil dix le vingt et un juin à vingt heures trente
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etaient présents :

M. **BLANCHARD** Michel, M. **JANNIN** Jean-Luc, M. **MATHIEU** Jean-Claude, Mme **ADAM** Marielle, Mme **BELTOISE** Katia, M. **CHARON** Michel, M. **TARAMAZZO** Jean-Louis, Mme Agnès KUCHLY Mr Jean François MARCHAND ; Mme Geneviève de Clarens

Absents excusés :

Mr Alexandre BLESTEL donne pouvoir à Mme GOSSARE
Mme LE DAVAY donne pouvoir à Mr BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Agnès KUCHLY

Ordre du jour

- Approbation du précédent compte rendu
- 1. Délibération signature contrat SACPA
- 2. Délibération prix eau assainie
- 3. Délibération changement statuts SIVOM
- 4. Délibération adhésion carte « musique et danse »
- 5. Délibération signature contrat Maitrise Œuvre contrat rural
- 6. Délibération Tableau des effectifs

✓Questions diverses :

- Rapport oral de chaque commission
- Visite périodique des points d'eau
- Lecture courrier Mr Giroud

Madame le Maire constate qu'il y a le quorum pour ouvrir la séance.

Approbation du précédent Compte Rendu à l'unanimité sous réserve des corrections à apporter :

Délibération d'accord de Principe pour l'adhésion à la carte « musique et danse » proposée par le SIVOM

Madame le Maire expose les éléments présentés lors de la dernière réunion du SIVOM concernant l'accord de principe pour **la création** à la carte Musique et Danse proposée par le SIVOM.

Il est rappelé que par courrier du 17 décembre 2009 la Ville de Chevreuse s'engage à reprendre à sa propre charge le coût du professeur de trompette, ce qui aura pour conséquence une diminution sensible des charges d'exploitation du conservatoire.

Un document tenant compte de ce nouvel élément, intitulé V3, Etude sur le compte d'exploitation prévisionnel du CICC réalisé par Mr Pelletier Président du SIVOM sur les bases du Compte Administratif 2009 du Conservatoire en accord avec Mr Charon Président du CICC, propose deux hypothèses : avec ou sans St Rémy les Chevreuse.

La participation financière des villes est présentée selon l'adhésion ou non de St Rémy ce qui, compte tenu de son nombre d'élèves, peut changer de manière importante les financements dus par les autres villes.

Le conseil municipal de la commune, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le principe **de création** à la carte « musique et danse » du SIVOM de Chevreuse à compter du 1^{er} septembre 2010.

Correction à apporter :

Délibération portant institution d'une régie de recettes

Le conseil municipal décide à l'unanimité

d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants des photocopies des documents administratifs, le produit des locations des salles municipales, de droits de place, d'emplacements de camping, de droits des concessions de cimetière, de divers dons.

Délibération Renouvellement Convention SACPA

Vu le Contrat de convention SACPA

Vu la gestion des animaux errants sur la Commune par les équipes SACPA

Considérant qu'il est impératif de reconduire la convention pour une période de juillet 2010 à juin 2011 au tarif de 352 € ht

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et la SACPA

Délibération Part communale sur le prix de l'eau

Après avoir entendu l'exposé de M MATHIEU Jean Claude

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés que le montant de la part communale dans le prix de l'eau du m³ d'eau sera de 0,9358 € pour l'année 2010

Délibération Modification des Statuts du SIVOM de la région de Chevreuse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-20.

VU la délibération n° 10.06.15 du Comité Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse en date du 15 juin 2010 modifiant les statuts du syndicat à compter du 1^{er} septembre 2010.

VU le projet des statuts modifiés à compter du 1^{er} septembre 2010.

CONSIDERANT que ces modifications portent sur la création d'une nouvelle carte « Service Conservatoire Musique et Danse ».

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications de ces statuts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les nouveaux statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse annexés à la présente délibération à compter du 1^{er} septembre 2010.

Délibération Adhésion Carte Musique et Danse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-20.

VU la délibération n° 10.06.15 du Comité Syndical d u SIVOM de la Région de Chevreuse en date du 15 juin 2010 modifiant les statuts du syndicat à compter du 1^{er} septembre 2010.

VU la délibération du Conseil municipal de Saint - Forget adoptant la création de la carte Musique et Danse,

VU la nécessité de délibérer pour l'adhésion de la commune à cette carte et ce à raison de 356.11 € par enfant et par an, pour l'exercice 2010/2011,

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité absolue,

4 Abstentions - 4 voix Contre - 5 voix Pour

D'adhérer à la nouvelle carte « Service Conservatoire Musique et Danse ».

Délibération Signature Contrat de Maitrise d'œuvre du Contrat Rural

Vu le Contrat Rural

Vu la maitrise d'œuvre liée à ce contrat

Considérant qu'il est impératif de cadrer le règlement du maitre d'œuvre

Vu le projet du contrat

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le contrat de maitrise d'œuvre

Tableau des Effectifs

Considérant le besoin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe, pour pallier à l'absence de la secrétaire de mairie en arrêt suite à la rechute lié à un accident de service,

Vu le décret N°88.545 du 6 mai 1988 relatif au recrutement direct de certains emplois de la FPT

Vu la vacance d'emploi au CIG,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

De modifier le tableau des effectifs de la commune de Saint Forget en supprimant un poste d'adjoint administratif à plein temps 35 H et en ouvrant un poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet soit 21h à compter du 01/04/2010

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport oral de chaque commission

✓ Une prime équivalente à un treizième mois est attribuée à Mr Bruneau Pascal pour son aide apportée lors du séjour des gens du voyage

✓ Entretien / désherbage des trottoirs à clarifier selon les rues, l'entretien incombe t'il à la commune ou aux propriétaires ?

✓ Après lecture du courrier de Mr Giroud demandant d'adhérer à la DIG, le conseil municipal ne l'autorise pas.

✓ La séance est levée à 22h30

Madame Françoise GOSSARE

Madame Catherine LE DAVAY

Monsieur Michel BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline LALLIER

Madame Geneviève de CLARENS

Monsieur Jean-Louis TARMAZZO

Monsieur Alexandre BLESTEL